

[Comité Interministériel du Handicap : Mieux prendre en compte le handicap psychique](#) [1]

Parmi les décisions prises lors du Comité Interministériel du Handicap réuni le 2 décembre 2016 à Nancy, le point 11 est consacré à la prise en compte du handicap psychique et comprend dix mesures :

- 11.1 Faire évoluer les pratiques des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique et leurs familles dans un parcours de vie de qualité, sécurisé et sans ruptures.
- 11.2 Favoriser l'accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap psychique.
- 11.3 Déployer et accompagner le parcours global de soins et de vie à travers l'intervention coordonnée et précoce des acteurs pour les personnes en situation ou à risque de handicap psychique et la création d'un panier de services territorialisé.
- 11.4 Renforcer l'offre de places en habitat inclusif et développer des logements d'évaluation de transition pour l'apprentissage de la vie en autonomie.
- 11.5 Prévenir et réduire les situations de non-recours initiales ou après ruptures du parcours.
- 11.6 Faire évoluer le regard de la société sur la santé mentale et le handicap psychique.
- 11.7 Réaliser des bilans et évaluations des innovations dans l'accompagnement médico-social du handicap psychique.
- 11.8 Améliorer le parcours de soins et de vie des personnes présentant un handicap psychique sous tendu par un trouble schizophrénique à travers l'intervention coordonnée des acteurs.
- 11.9 Impulser une démarche pour changer les représentations sociales du handicap psychique.
- 11.10 Développer la recherche sur les enjeux et les transformations souhaitables de l'accompagnement médico-social des personnes avec handicap psychique.

[En savoir plus](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/comit%C3%A9-interminist%C3%A9riel-du-handicap-mieux-prendre-en-compte-le-handicap-psychique>

[2] <http://social-sante.gouv.fr/grands-dossiers/conference-nationale-du-handicap-cnhd/comite-interministriel-du-handicap-cih/les-propositions-du-cih-2016/article/mieux-prendre-en-compte-le-handicap-psychique>